

DEPARTEMENT	HERAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
 VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
 VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « AXIANS », sise 579 avenue du Docteur Fleming à Nîmes,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant les études Télécom, notamment les ouvertures de chambres et aiguillages des conduites, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

CIRCULATION URBAINE ARRETE :

Article 1 : Les chaussées seront rétrécies du lundi 21 novembre au mardi 20 décembre 2022, de 07h00 à 19h00, avenue du Mas de Garric, rue de l'Industrie et le chemin derrière l'impasse de la Bugrane.

La réfection de voirie doit être à l'identique de celle des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum le début des travaux par l'entreprise « AXIANS », sise 579 avenue du Docteur Fleming à Nîmes, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 8 novembre 2022.

Le Maire

Thierry BAEZA

